



GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

Communiqué

La commission d'analyse des demandes de parcelles commerciales le long de la route des pêches porte à la connaissance des promoteurs que les résultats des attributions provisoires de parcelles sont disponibles.

Ces attributions provisoires sont en deux (02) composantes à savoir :

- attribution provisoire aux promoteurs initialement installés sur la plage et recensés en 2021 par les services du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- attribution provisoire aux nouveaux promoteurs.

Les résultats peuvent être consultés sur les sites <https://simaubenin.com> et <https://cadredevie.gouv.bj>. Ils sont également affichés aux sièges de la SI MAU SA et du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable.

Les attributaires provisoires sont invités à poursuivre les formalités, notamment le paiement de la caution remboursable correspondant au lot qui leur est attribué au plus tard le 20 février 2025, à 17h30.

Numéro de compte – Titulaire : Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin

Banque	Code Banque	Guichet	N° Compte	Clé RIB
BIIC	BJ185	01100	001400083701	36

IBAN : BJ1850110000140008370136

La note d'informations comprenant la procédure d'attribution définitive et le cahier des charges de construction est également disponible sur les sites internet sus indiqués.

NB : les projets qui seront retenus doivent être conformes au cahier des charges prescrit qui encadre leur développement sur l'ensemble de la zone.

Pour toute demande d'informations complémentaires, veuillez écrire à l'adresse électronique suivante : promo.rdp@simaubenin.com